



Médiation, tranquillité et paisibilité dans les quartiers d'habitat social

Aix en Provence



**Appel à projet
Médiation tranquillité paisibilité dans les quartiers d'habitat social
Aix en Provence**

Introduction: Contexte :

Les difficultés de tranquillité publique, résidentielle et de cadre de vie des habitants sont régulièrement évoquées dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, notamment à travers les dispositifs mis en place par la Ville en partenariat avec les bailleurs (CLSPD, GUP, Contrat de Ville...). Ils se traduisent avec une acuité importante, tant sur l'espace public que privé, notamment par:

- Les troubles de voisinage/nuisances sonores;
- Squat de parties communes et dégradations diverses;
- Doléances de locataires concernant des nuisances liées à des encombrants et problématiques d'espace public;
- Des agressions de personnels de proximité;
- Des occupations et détournements de caves et de sous sol (garages) hors cadre des règlements des bailleurs;
- Un fort sentiment d'insécurité de la part de certains locataires, habitants ou usagers;
- Regroupements gênants sur l'espace privé ou public;

Ces problématiques, bien que prises en compte par les partenaires institutionnels de la prévention et de la sécurité ne trouvent que peu de solutions à moyen et long terme, afin de recréer du lien social et de la cohésion au sein de ces quartiers.

La mise en place d'un dispositif de médiation sociale est un outil d'action directe sur ces problématiques, permettant d'accompagner les habitants, de les rassurer à travers une présence de proximité **visible et en lien direct avec les institutions** afin de pacifier les relations et les conflits d'usage, tant sur l'espace public qu'au sein même des ensembles. Par la même, il permet aux institutions mandataires (bailleurs, collectivités...) de disposer d'un outil de réactivité et de prévention.

Le présent appel à projet vise à identifier des propositions d'actions de médiation sociale permettant la mise en place d'un dispositif au sein de deux quartiers d'habitat social et permettant de répondre à ces enjeux.

1/ Les quartiers concernés:

La Ville d'Aix en Provence compte 4 quartiers prioritaires et un quartier en veille active sur son territoire:

Encagnane: 4642 habitants sur la zone QPV

Jas de Bouffan: 6900 habitants sur la zone QPV

Corsy: 1173 habitants sur la zone QPV

Beisson 1312 habitants sur la zone QPV

Appel à Projet -CLSPD

Le dispositif pourrait à moyen terme s'étendre à l'ensemble des quartiers en politique de la ville (QPV) aixois. Cependant, **le projet attendu doit concerner dans un premier temps les seuls quartiers d'Encagnane et du Jas de Bouffan.**

a/ Le quartier d'Encagnane 1588 logements concernés

Situé en proximité du centre ville et des accès autoroutiers, le quartier d'Encagnane dispose de commerces de proximité et de services à la population nombreux au sein même du quartier ou en proximité directe, tels que le commissariat, la sécurité sociale ou la mairie annexe.

En terme d'offre sociale, le quartier dispose de structures comme la Maison Départementale des Solidarités, le secours catholique, un centre social, une structure de proximité à vocation culturelle, la maison des associations, le CCAS de la Ville...

Il représente 19% de la population des quartiers prioritaires du pays d'Aix avec une structure par âge très proche de celle de la totalité de la Ville d'Aix-en-Provence:

- 31% de sa population a moins de 25 ans (780 enfants de moins de 15 ans et 670 jeunes de 15-24 ans).
- La population en âge d'être active représente 45% des habitants du quartier (2100 personnes).
- 24% du quartier a 60 ans ou plus.
- 38% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté national, soit 1760 personnes.
- 49% des jeunes de 16-24 ans sont scolarisés. Un faible taux de scolarisation induisant de faibles niveaux de formation sur le quartier et une présence plus importante d'ouvriers et d'employés.
- La part des 15 ans et plus non scolarisés sans diplôme ou inférieur au BAC atteint 76%. Ce taux est supérieur de 36 points à celui de la Ville d'Aix-en-Provence.

Ce quartier connaît donc un croisement des usages qui peut parfois générer des conflits d'usage importants, tant sur l'espace public qu'au niveau de l'espace privé notamment lié à des problématiques de temporalité et de saisonnalité des modes de vie.

Par ailleurs, de nombreuses nuisances et problématiques de tranquillité sont observées, liées à l'oisiveté de groupes de jeunes en fin de journée (dégradations, caillassages...) et des regroupements gênants en pied d'immeubles impliquant des jeunes majeurs notamment. Une carence de l'offre est observée particulièrement sur les mois d'août, week end et soirée. Dans ce cadre, tous les dispositifs de prévention attendus ont vocation à intégrer cette temporalité et cette saisonnalité.

En outre, le quartier connaît des difficultés importantes avec des points de deal ancrés sur le territoire et la présence d'une copropriété dégradée générant des nuisances importantes et abritant une population précaire.

Deux éducateurs de prévention sont affectés dans le cadre du schéma départemental de l'enfance sur ce quartier.

Appel à Projet -CLSPD

Les bailleurs présents sur le territoire sont:

Famille et Provence
Pays d'Aix Habitat
SACOGIVA
Erilia

Les bailleurs concernés par le dispositif:

- Famille et Provence: 533 logements QPV et 152 Hors QPV
- Pays d'Aix Habitat: 903 logements

Ce quartier fait l'objet d'un Projet de Rénovation Urbaine et connaîtra à moyen terme d'importantes transformations avec la démolition de 174 de logements et la reconstruction de 444 en lieu et place (dont 111 logements sociaux et 333 autres.)

Dans ce cadre le projet attendu devra permettre de participer activement à l'accompagnement de la transformation du quartier à travers le lien avec les habitants, la communication sur les enjeux et l'orientation vers les différents dispositifs d'accompagnement.

b/Le quartier du Jas de Bouffan: 3305 logements

Situé dans la partie ouest de la Ville, relié au quartier d'Encagnane par l'avenue de l'Europe et l'avenue de Galice, le quartier du Jas de Bouffan connaît lui aussi d'importantes mutations notamment avec la mise en place, dès la fin de l'année 2019, d'un bus à haut niveau de service qui va relier les quartiers ouest au centre ville.

Plus éloigné du centre ville, le quartier dispose tout de même d'un vivier associatif important, et de services de proximité tels que la mission locale, la maison de la Justice et du Droit, deux centres sociaux, des structures de proximité historiques.

Il représente 28% de la population des quartiers prioritaires du pays d'Aix et 5% de la population aixoise. Il compte une population plus jeune que son environnement géographique avec une surreprésentation des moins de 15 ans.

- 37% de sa population a moins de 25 ans (1480 enfants de moins de 15 ans et 1010 jeunes de 15-24 ans).
- La population en âge d'être active représente 45% des habitants du quartier (3070 personnes).
- 19% du quartier a 60 ans ou plus.
- 32% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté national, soit 2220 personnes.
- 54% des jeunes de 16-24 ans sont scolarisés. Un faible taux de scolarisation induisant de faibles niveaux de formation sur le quartier et une présence plus importante d'ouvriers et d'employés.
- La part des 15 ans et plus non scolarisés sans diplôme ou inférieur au BAC atteint 72%. Ce taux est supérieur de 32 points à celui de la Ville d'Aix-en-Provence.
- 66% des ménages vivent dans un logement de type T3 ou T4. Le nombre de personnes par ménage sur le quartier étant plus élevé qu'en moyenne sur la commune, la proportion de T3 ou T4 y est nettement plus importante.

Ce quartier est plus caractéristique des problématiques traditionnellement rencontrées au sein des

Appel à Projet -CLSPD

quartiers d'habitat social avec une forte oisiveté générant des nuisances en soirée, particulièrement avec les beaux jours telles que des nuisances sonores notamment. Une population jeune peu captée par les structures idoines, encline à des dérives parfois délinquantes. Une carence de l'offre est observée particulièrement sur les mois d'août, week-end et soirée. Dans ce cadre, tous les dispositifs de prévention attendus ont vocation à intégrer cette temporalité et cette saisonnalité.

Par ailleurs, des points de deal réguliers sont identifiés sur le territoire, générant parfois de forte problématiques de territoire et des représailles vis à vis des services publics.

Des dégradations régulières et importantes sur certains lieux mais aussi des incendies de véhicules, containers, Points d'Apports Volontaires réguliers.

Les bailleurs présents sur le territoire sont:

Famille et Provence
Pays d'Aix Habitat
SACOGIVA
DOMICIL
LOGIREM
SACOGIVA

Les bailleurs concernés par le dispositif:

- Famille et Provence: 711 logements QPV et 206 Hors QPV
- Pays d'Aix Habitat: 1683 logements
- SACOGIVA 122 logements
- DOMICIL 111 logements
- LOGIREM 472 logements

2/ Les objectifs du projet attendus: prévention pour une tranquillité publique et résidentielle apaisée par des missions de proximité visibles :

Seront examinés les projets permettant de répondre aux objectifs suivants:

- Rassurer, prévenir les incivilités et réguler les conflits;
- Informer, orienter et permettre aux habitants et usagers de se réapproprier l'espace;
- Favoriser le lien social, faciliter la résolution pacifique des conflits, contribuer au respect des obligations citoyennes et des règlements intérieurs;
- Contribuer, dans un cadre partenarial spécifique et adapté aux situations, au traitement des troubles de voisinage;
- **Prévenir et limiter les incivilités et les dégradations sur le patrimoine des bailleurs;**
- Faciliter le déploiement de dispositifs de concertation et d'information autour des projets de renouvellement urbain ou de réhabilitation pour lever les résistances et faciliter l'adhésion des populations aux projets;
- Faciliter l'intervention sécurisée des prestataires intervenant sur les quartiers;
- Doter les bailleurs et institutions publique d'un outil d'intervention sur le domaine "infra-pénal" permettant d'intervenir en prévention sur le sentiment d'insécurité, la tranquillité publique;
- Se doter d'un dispositif de prévention réactif et ayant vocation à agir en partenariat avec les

Appel à Projet -CLSPD

- bailleurs et institutions publiques;
- Accompagner et rassurer les personnels de terrain;
- Interpellation des institutions selon leurs compétences suivant les problématiques identifiées par des outils adaptés.

3/ Les horaires et jours d'intervention :

Le dispositif doit permettre d'assurer une présence adaptée au regard des enjeux évoqués tant au niveau des horaires que de la saisonnalité: horaires décalées, soir et week end.

4/ Des profils de professionnels adaptés :

L'objectif est de **favoriser le travail intergénérationnel du dispositif.**

Le dispositif doit se doter prioritairement de professionnels aguerris. Le recours à des contrats aidés pourra compléter la proposition utilement par des profils moins expérimentés et plus jeunes, mais permettant d'ouvrir la médiation vers des publics cibles complémentaires. Dans cette hypothèse, les porteurs qui émargeront dans le cadre de l'appel à projet devront présenter les modalités de structuration de leur projet afin d'assurer un juste équilibre entre personnes peu ou pas qualifiées, et personnel plus aguerris afin de garantir une présence effective pour répondre aux objectifs.

5/ Le dimensionnement du projet

Le dimensionnement proposé doit permettre de répondre aux problématiques de tranquillité résidentielle et de tranquillité publique par une présence adaptée et quotidienne à hauteur de 4535 logements répartis sur deux quartiers différents

6/ les modalités de suivi

Le projet devra proposer des modalités méthodologiques de gouvernance, d'évaluation et de suivi.

S'agissant de l'évaluation, il devra aussi prévoir des critères d'évaluation clairs et en lien direct avec les objectifs fixés dans le présent appel à projet.

7/ Les moyens nécessaires: un co-financement entre bailleurs et institutions publiques :

Le dispositif attendu sera soutenu par les partenaires suivant:

Bailleur
Etat
Métropole
Ville

Le montant total mobilisable est estimé à 240000€

8/ Modalité de sélection des projets

Appel à Projet -CLSPD

Un comité de pilotage sera constitué des financeurs et partenaires du CLSPD et coordonné par la Ville d'Aix en Provence.

9/Calendrier

L'action devra être en phase opérationnelle début du second trimestre 2019.

10/Contenu de la proposition

La proposition devra être formulée par voie dématérialisée au plus tard le 15 février 2019 et transmise à la Ville d'Aix en Provence.

Elle devra contenir:

- Une note d'opportunité explicitant l'ensemble des éléments du projet, les ressources humaines, les profils, les missions...
- Un document prenant la forme d'un dossier Cerfa précisant les éléments relatifs à l'association, ses statuts, son objet social, son budget prévisionnel, les éléments relatifs à l'action proposée (qui auront été détaillés dans la note d'opportunité) et au budget prévisionnel avec les fiches annexes explicatives.
- Le comité de suivi de l'action s'autorise la possibilité de rencontrer les structures ayant formulé des propositions.
- Des pièces complémentaires pourront être par la suite demandées lorsque le projet proposé aura été pré-sélectionné.

Pour tout renseignement:

Direction Citoyenneté et Proximité
Service Proximité et CLSPD:
Christine TROSSERO
04 42 91 95 63
trosseroc@mairie-aixenprovence.fr